BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 598

27 – EURE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVREUX

Ventes et cessions

492 859 913 RCS Evreux.
LA PETITE FILIERE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 16, Rue de Montigny, 27200 Vernon.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : LA PETITE FILIERE – LF ROUEN Avis au BODACC relatif au projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions (articles L. 236-27 et L. 236-28 du Code de commerce). Société apporteuse : LA PETITE FILIERE. Forme : société à responsabilité limitée. Adresse du siège : 16 rue de Montigny, 27200 Vernon. Capital : 100.000 euros. Numéro unique d'identification : 492 859 913. Lieu d'immatriculation : Évreux. Société bénéficiaire : LF ROUEN. Forme : société par actions simplifiée. Adresse du siège : 16 rue de Montigny, 27200 Vernon. Capital : 100 euros. Numéro unique d'identification : 101 411 999. Lieu d'immatriculation : Évreux. Objet de l'apport : branche complète et autonome d'activité constituée par le fonds de commerce exploité sous l'enseigne « La Fabrique Mercerie », sis 29 rue Champmeslé, 76000 Rouen. Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 271.959,90 euros – passif de 161.577,59 euros, soit un actif net apporté de 110.382 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : rémunération de l'apport par augmentation du capital de la société bénéficiaire d'un montant de 110.382 euros, par création de 110.382 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, attribuées en totalité à la société apporteuse, après division du nominal des actions existantes. Le capital de la société bénéficiaire sera porté de 100 euros à 110.482 euros. Absence de prime d'apport. Date du projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime des scissions : 20 octobre 2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : pour la société LA PETITE FILIERE : 28 octobre 2026, sous le n° 2026/5458 (greffe du tribunal de commerce d'Évreux) ; pour la société LF ROUEN : 28 octobre 2026, sous le n° 2026/5459 (greffe du tribunal de commerce d'Évreux)..